Plus
Email
Imprimer

Jeudi 15 décembre 2011

Des travailleurs sociaux dans les commissariats du val d'Oise

Depuis 2006, le Conseil général du Val d'Oise co-finance l'installation de travailleurs sociaux dans les Commissariats. Argenteuil a été la première ville à bénéficier de cette possibilité en 2006, grâce au partenariat organisé alors entre l'Etat, laMunicipalité et le Conseil général.

J'ai representé récemment le Conseil général lors de l'installation d'une assistante sociale au Commissariat de Cergy. L'occasion de presenter cette action, et de faire la point sur cette initiative de rapprocher police et services sociaux

texte de l'allocution.

Monsieur le Préfet, Madame la Préfète à l'Egalité des chances, Madame la Pocureure de la République, Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité publique, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

(...)

L'installation aujourd'hui d'un travailleur social dans les locaux du commissariat de Cergy s'inscrit de fait dans le cadre de notre politique de proximité à destination des Valdoisiens. Dès 2006, le Conseil général avait souhaité s'associer à leur mise en place en Val d'Oise. Il s'agissait par là de reprendre à notre compte un dispositif qui avait fait ses preuves dans d'autres départements depuis le début des années '90.

Au passage, je dois souligner que l'installation de travailleurs sociaux dans les commissariats du département avait été précédée d'un diagnostic précis des besoins de nos territoires par de la direction départementale de la sécurité publique.

Après avoir soutenu la création de trois premiers postes, nous avons décidé, eu égard à la qualité du travail réalisé, de poursuivre notre accompagnement en étendant notre participation pour trois postes supplémentaires.

Aujourd'hui, je veux donc vous dire que nous sommes véritablement ravis de voir ce sixième poste se créer, un mois après celui de Sarcelles.

Je veux aussi vous dire que notre soutien prend parfaitement place dans le cadre de notre politique d'aide aux victimes. Souvent, le travail d'écoute réalisé dans ce cadre s'avère être nécessaire, sinon indispensable.

C'est d'ailleurs un véritable accompagnement qui peut être mis en place grâce à ces missions au service des victimes, et plus généralement des justiciables ; les travailleurs sociaux en poste sont en mesure de les guider pour leurs démarches juridiques mais aussi et surtout pour leurs démarches sociales. Il s'agit alors d'un accompagnement plus général que les policiers ne sont pas en mesure d'effectuer et qui permet notamment d'orienter les justiciables pour des besoins en matière logement, pour l'octroi de certaines prestations sociales ou pour des questions de santé.

Ce travail social parallèle répond à un besoin bien réel : une majorité des personnes qui poussent la porte d'un commissariat le font pour des raisons qui ne sont pas d'ordre pénal. On remarque dans de nombreux cas un besoin d'accompagnement social fort qui justifie à elle seule pleinement la présence de travailleurs sociaux dans les commissariats, au plus près de ce besoin.
Cette action s'inscrit d'ailleurs dans le projet du Conseil général de rapprocher quand c'est possible ses propres services sociaux avec les autres (ccas ou autres), ou établissements scolaires, de santé. Cela dans le but de mutualiser nos moyens et de faciliter la mission des travailleurs sociaux , bien sur, mais aussi de rendre ces structures plus visibles pour les populations, en particulier les plus fragiles, qui doivent pouvoir les repérer et y accéder facilement

Aujourd'hui, je veux donc vous redire à quel point il est important pour nous d'avoir contribué à la mise en place de ces six personnes, malgré un contexte financier difficile pour le Conseil général.

En tant que Vice-Président en charge des affaires sociales, je veux vous dire que ce dispositif complète très efficacement notre action en matière de prévention tout en s'inscrivant dans la continuité de l'action du département dans le domaine de l'accompagnement social.

Je pense notamment à l'implication du Conseil général dans le financement du Conseil Départemental d'Accès au Droit qui organise notamment des permanences gratuites d'avocats ou encore au Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes.

Le Département est impliquée dans les politiques de prévention et d'accompagnement. C'est dans cet esprit que nous avo é à l'occasion du vote d'un nouveau guide des

Partager l'article ! Des travailleurs sociaux dans les commissariats du val d'Oise: Depuis 2006, le Conseil général du Val d'Oise co-finance l'ins ...

aides aux communes réaffirmer notre soutien à la mise en place de systèmes de dispositifs de videoprotection qui ont à la fois un rôle dissuasif et une fonction d'auxiliaire de justice. Dans le cadre de ces aides aux communes, le Conseil général soutient également la construction des maisons de la justice et du droit que j'évoquais par ailleurs.

C'est donc plus que jamais une politique globale qui traite à la fois de la prévention de la délinquance et de l'accompagnement des victimes comme des justiciables en général que nous soutenons.

Je vous remercie.

Share 1

Publié dans : **le conseil général** Par Philippe Métézeau

CONTACT C.G.U. SIGNALER UN ABUS ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS

Partager l'article ! Des travailleurs sociaux dans les commissariats du val d'Oise: Depuis 2006, le Conseil général du Val d'Oise co-finance l'ins ...

Share